



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 72

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur les augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JOHNSON tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi sur les intrus criminels et modification de la Loi sur la responsabilité des occupants/The Criminal Trespassers Act and Amendments to The Occupiers' Liability Act*.

Le débat se poursuit.

MM. PANKRATZ et LOISELLE, M^{me} la ministre KENNEDY, M^{me} la ministre CABLE ainsi que M. le ministre MOYES interviennent. M^{me} CROSS exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M^{me} COOK :

Proposition n° 13 : Augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation

Attendu :

que le présent gouvernement provincial a permis des augmentations effrénées à deux chiffres de la taxe scolaire partout à Winnipeg et au Manitoba, ce qui a fait grimper à des niveaux insoutenables les factures d'impôt foncier des propriétaires de résidence, des personnes âgées, des travailleurs et des familles;

que la Ville de Winnipeg a qualifié d'« historique » la ponction d'impôt foncier du gouvernement provincial, étant donné que des résidents partout à Winnipeg constatent cette semaine, en ouvrant leur facture d'impôt foncier, qu'ils devront payer des centaines de dollars de plus en impôt foncier;

que selon des données de la Ville de Winnipeg, les résidents sont confrontés à des augmentations de la taxe scolaire de 14 % dans la Division scolaire Pembina Trails, de 17 % dans la Division scolaire Louis-Riel, de 14 % dans la Division scolaire River East Transcona et de 15 % dans la Division scolaire de Winnipeg;

que dans son budget de 2025 le gouvernement provincial prévoit percevoir 182 millions de dollars de plus en impôt foncier pour l'éducation au moyen de l'augmentation de taxes et d'impôts et de l'élimination du remboursement de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire;

que ce montant s'ajoute aux 150 millions de dollars supplémentaires qui ont été perçus auprès des Manitobains au moyen de l'augmentation de l'impôt foncier pour l'éducation que prévoyait le budget de 2024;

que l'ancien gouvernement provincial progressiste-conservateur avait commencé à éliminer l'impôt foncier pour l'éducation en mettant en place un remboursement de 50 % pour tous les propriétaires de résidence, les personnes âgées et les agriculteurs et qu'il avait accordé aux entreprises une réduction de 10 % de cet impôt;

que le gouvernement provincial n'a pas encore proposé une nouvelle formule pour le financement de l'éducation comme il avait promis de le faire et qu'il a plutôt augmenté l'impôt foncier pour l'éducation prélevé auprès des propriétaires de résidence, des petites entreprises et des propriétaires de chalets;

que cette augmentation découle directement de mesures prises par le gouvernement provincial, c'est-à-dire, d'une part, l'élimination du remboursement universel de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire mis en place par les progressistes-conservateurs et, d'autre part, le remplacement de ce remboursement par un crédit limité qui ne s'applique qu'à l'égard des résidences principales, ce qui oblige les propriétaires de chalet, les petites entreprises et les autres contribuables à payer plus d'impôt foncier;

que les personnes âgées du Manitoba à revenu fixe ne devraient pas être forcées à quitter leur domicile à cause du fardeau fiscal qui leur est imposé en raison des décisions irresponsables prises par le ministre des Finances;

que le gouvernement provincial doit arrêter d'infliger des augmentations exorbitantes de la taxe scolaire aux travailleurs et à leurs familles, en particulier au moment où les Manitobains peinent déjà à joindre les deux bouts en raison de la crise du coût de la vie;

que les familles et les entreprises font face à des augmentations à deux chiffres de l'impôt foncier pour l'éducation partout dans la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin à ces augmentations de taxes et d'impôts nuisibles et à éliminer la taxe scolaire prélevée à l'égard des résidences au Manitoba.

Le débat se poursuit.

M^{me} CHEN, M. PIWNIUK, M. le *ministre* SIMARD, M. LAGASSÉ, M^{me} la *ministre* NAYLOR et M. BRAR interviennent. M^{me} la *ministre* MARCELINO exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le débat est interrompu à 11 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 210, projet de loi choisi émanant d'un député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. PANKRATZ tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi sur la Journée des anciens combattants autochtones (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Veterans Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BALCAEN
BEREZA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
BYRAM
CABLE
CHEN
COMPTON
COOK
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
FONTAINE
GUENTER
JOHNSON
KENNEDY
KHAN
KINEW
KING
KOSTYSHYN
LAGASSÉ

LAMOUREUX
LATHLIN
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NARTH
NAYLOR
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SCHULER
SIMARD
SMITH
STONE
WIEBE
WOWCHUK..... 50

CONTRE

..... 0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

TREIZE HEURES TRENTE

M. PANKRATZ, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 8 octobre 2025, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*;
- projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)*;
- projet de loi 234 — *Loi sur le Mois de la fierté (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Pride Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Composition du Comité :

- M. BLASHKO;
- M^{me} COOK;
- M^{me} CROSS;
- M^{me} DELA CRUZ;
- M. LAGASSÉ;
- M. PANKRATZ.

Le Comité a élu :

- M. PANKRATZ à la présidence;
- M^{me} DELA CRUZ à la vice-présidence.

Députés ne siégeant pas au Comité mais étant intervenus :

- M. KING;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M^{me} la ministre SCHMIDT.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* :

Fernanda Vallejo

Latinas Manitoba INC.

Le Comité a entendu 21 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)* :

Jacob Dyck

Particulier

Laura Jones

Particulier

Natalie Riediger

Particulier

Ellen Gorter

Manitoba Literacy Alliance

Lois Cormier

Particulier

Kim Van Nieuw Amerongen

Particulier

Chris deBoer

Particulier

Karen Sharma

Commission des droits de la personne du Manitoba

Carrie Wood

Particulier

Jina Pagura

Particulier

Tianna Voort

Particulier

Andrea Richardson

Ears for Life Audiology Corporation

Ron Cadez

Division scolaire Louis-Riel

Michelle Depner

Particulier

Michelle Ward

Particulier

Valdine Bjornson

Manitoba Teachers for Students with Learning Disabilities

Allison Guercio

Particulier

Fernanda Vallejo

Latinas Manitoba INC.

Melissa McIntosh

Particulier

Andy Depner

Particulier

Collette Pancoe

Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 234 — *Loi sur le Mois de la fierté (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Pride Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* :

Chris deBoer

Particulier

Dieth de Leon

Bahaghari Pride Manitoba Inc.

Nora Wilson

Brandon Pride INC.

Exposés écrits :

Le Comité a reçu 12 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 225 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)* :

Jodianna Paterson	Particulier
Cyndi Miles	Particulier
Joanne Seiff	Particulier
Carol Nixon-Pauls	Particulier
John Mearon	Particulier
Virginia Acuna Hernandez	Particulier
Ryan Wakshinski	Particulier
Ilana Schulz	Particulier
Ginny Lees	Particulier
Holly Cebrij	Particulier
Rosana Montebruno	Particulier
Suzy Martins	Particulier

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 208) — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 225) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (dépistage systématique des troubles d'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Universal Screening for Learning Disabilities)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 234) — *Loi sur le Mois de la fierté (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Pride Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. PANKRATZ, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} CORBETT, *présidente du Comité permanent de la justice*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 8 octobre 2025, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*;
- projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*;
- projet de loi 23 — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*;
- projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*;
- projet de loi 40 — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*.

Composition du Comité :

- M. BALCAEN;
- M^{me} la ministre CABLE;
- M^{me} CORBETT;
- M. EWASKO;
- M. OXENHAM;
- M^{me} la ministre SMITH.

Le Comité a élu :

- M^{me} CORBETT à la présidence;
- M. OXENHAM à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M^{me} la ministre SCHMIDT remplace M^{me} la ministre CABLE;
- M. le ministre WIEBE remplace M^{me} la ministre SCHMIDT;
- M. BEREZA remplace M. EWASKO.

Députée ne siégeant pas au Comité mais étant intervenue

M^{me} ROBBINS

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act* :

David Grant	Particulier
Sara MacIntyre	Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act* :

Fernanda Vallejo	Latinas Manitoba INC.
Erika Wiebe	Particulier
Lynne Fernandez	Particulier
Tom Simms	Particulier

Le Comité a entendu neuf exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act* :

David Grant	Particulier
Shannon Hancock	Particulier
Heather Fast	Réseau écologique du Manitoba Inc.
M. J. McCarron	Camp Morningstar
James Beddome	Particulier
Tangi Bell	Particulier
Louise May	Particulier
Diane Bousquet	Particulier
Eric Reder	Wilderness Committee

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 40 — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act* :

Kevin Rebeck

Manitoba Federation of Labour

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act* :

Kirsten Bernas

Right to Housing Coalition

Le Comité a reçu quatre exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act* :

Erna Buffie

Particulier

Brent Bjorklund

Parti vert du Manitoba

Cat M. Gauthier

Particulier

James Wilt

Particulier

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 40 — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)* :

Ben McGillivray

Particulier

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 23) — *Loi visant à défendre l'expression sur des questions d'intérêt public/The Public Interest Expression Defence Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 4(2) du projet de loi soit supprimé.

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections et la Loi électorale/The Election Financing Amendment and Elections Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 40) — *Loi sur les activités scolaires soulignant notamment l'« Ô Canada » et la reconnaissance des territoires et des traités (modification de la Loi sur l'administration scolaire et de la Loi sur les écoles publiques)/An Act respecting "O Canada" and Other Observances and Land and Treaty Acknowledgements in Schools (Education Administration Act and Public Schools Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 13 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur — sanction

13(1) Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

Entrée en vigueur — 1^{er} septembre 2026

13(2) L'article 7 entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

Sur la motion de M^{me} CORBETT, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre KENNEDY, M. EWASKO, M^{me} CORBETT ainsi que MM. GUENTER et BLASHKO font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la période des questions orales du 8 octobre 2025, la personne ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée a invoqué le *Règlement* alléguant que le chef de l'opposition officielle avait fait un geste très perturbant à l'Assemblée pendant cette période. Elle a suggéré que ce geste pourrait être très dommageable et très troublant pour quiconque est présent en ces lieux, et certainement pour les enfants dans la tribune.

Plus tard au cours de la même séance, le chef de l'opposition officielle a invoqué le *Règlement* pour présenter ses excuses à l'Assemblée. J'ai alors indiqué que, puisque j'avais déjà commencé à examiner la question, je continuerais et en ferais ensuite rapport à l'Assemblée si nécessaire.

J'ai examiné la question davantage et consulté l'enregistrement vidéo provenant des caméras de diffusion à l'Assemblée. J'ai constaté que le geste visé par le rappel au *Règlement* était inacceptable et offensant et quoique j'hésite à le décrire, je crois qu'il est nécessaire d'être clair. L'enregistrement vidéo montre le chef de l'opposition officielle mimant un geste d'auto-violence par arme à feu. Je juge ce geste inapproprié de la part d'un député à l'Assemblée et, par conséquent, je trouve que les excuses présentées hier par le chef de l'opposition officielle sont insatisfaisantes.

Je donne donc maintenant au chef de l'opposition officielle l'occasion de traiter à nouveau de cette question en présentant des excuses sans réserve et sans équivoque pour son comportement à l'Assemblée.

M. KHAN présente des excuses sans équivoque.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre SMITH tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 48 — *Loi sur la détention des personnes agissant sous l'influence d'une substance intoxicante aux fins de protection et de prestation de soins/The Protective Detention and Care of Intoxicated Persons Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. BALCAEN pour la reprise du débat.

MM. SCHULER et WASYLIW, M^{me} ROBBINS, M. NESBITT ainsi que M. le ministre MOSES interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BALCAEN
BEREZA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
BYRAM
CHEN
COMPTON
COOK
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
FONTAINE
GUENTER
JOHNSON
KENNEDY
KINEW
KING
KOSTYSHYN
LAGASSÉ

LAMOUREUX
LATHLIN
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SCHULER
SIMARD
SMITH
STONE
WIEBE 47

CONTRE

..... 0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 11 et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey